



Rapport annuel de gestion

2022-2023



Centre
de services scolaire
de l'Or-et-des-Bois

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois

L'année 2022-2023 est une année positive et fructueuse qui a permis de lancer de nombreux projets et de faire des pas importants pour se projeter vers l'avenir. Cette année a permis notamment de faire le bilan du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022, pour mieux orienter nos travaux et cibler nos priorités pour le prochain PEVR.

Les travaux du comité d'engagement pour la réussite se sont poursuivis et intensifiés au cours des derniers mois, permettant de réaliser la mise à jour de notre portrait social et économique du milieu dans lequel le CSS se situe, l'analyse des résultats obtenus de 2018 à 2022 et l'analyse des sondages effectués auprès du personnel, des parents et des élèves. De plus, le comité a réalisé une consultation auprès de ces différents acteurs. Ces travaux nous ont permis de se doter d'un PEVR clair, cohérent et porteur pour l'ensemble de l'organisation pour les prochaines années.

Des efforts particuliers ont été mobilisés pour soutenir la réussite des élèves jeunes et adultes. La formation et l'accompagnement du personnel ont porté notamment sur le jugement professionnel, la révision des normes et modalités ainsi que sur le travail collaboratif en communautés d'apprentissage professionnelles, des leviers essentiels dans nos milieux.

Cette année marque également le lancement de notre marque employeur « Un univers captivant », qui permet de se démarquer parmi les centres de services scolaires du Québec et de mettre en valeur l'ADN de nos employés. Avec notre nouvelle image, nos équipes de recrutement ont participé à des événements tels que Foire de l'emploi ainsi qu'à l'activité de réseautage avec les étudiantes et étudiants au collégial et universitaires de la région et d'ailleurs au Québec. Le comité d'attraction et fidélisation a travaillé à la mise en œuvre de son plan d'action annuel.

Une partie de nos élèves ainsi que des membres de notre personnel ont aussi connu une fin d'année mouvementée, en raison des feux de forêts qui ont sévi dans la région. Nous avons collaboré à la mobilisation locale pour accueillir des personnes affectées, tout en plaçant la réussite des élèves en priorité grâce à la bienveillance de notre personnel.

Les défis demeurent toutefois grands pour augmenter les taux de diplomation et de qualification de nos élèves et faire évoluer la culture de l'éducation dans notre communauté. Nous ne pouvons y arriver seuls et nous remercions tous les membres du personnel, les parents, les membres de la communauté et les partenaires de leur collaboration pour soutenir la réussite et la persévérance scolaire des élèves jeunes et adultes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de notre rapport annuel 2022-2023!



Marie-Eve Dufour, présidente du conseil d'administration



Jean-François Pressé, directeur général

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| 1. | Présentation du Centre de services scolaire | 4 |
| 1.1. | Le Centre de services scolaire (CSS) de l'Or-et-des-Bois en bref | 4 |
| 1.2. | Faits saillants | 6 |
| 1.3. | Services éducatifs et autres services | 9 |
| 2. | Gouvernance du Centre de services scolaire | 11 |
| 2.1. | Conseil d'administration | 11 |
| 2.2. | Autres comités de gouvernance | 12 |
| 2.3. | Code d'éthique et de déontologie | 15 |
| 2.4. | Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 15 |
| 3. | Résultats | 16 |
| 3.1. | Plan d'engagement vers la réussite | 16 |
| 3.2. | Lutte contre l'intimidation et la violence | 26 |
| 3.3. | Procédure d'examen des plaintes | 27 |
| 4. | Utilisation des ressources | 28 |
| 4.1. | Répartition des revenus du Centre de services scolaire | 28 |
| 4.2. | Ressources financières | 31 |
| 4.3. | Gestion et contrôle des effectifs | 32 |
| 4.4. | Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus | 33 |
| 4.5. | Ressources matérielles et informationnelles | 33 |
| 4.5.1 | Ressources matérielles | 33 |
| 4.5.2 | Ressources informationnelles | 34 |
| 5. | Annexes du rapport annuel | 35 |
| | Annexe 1 - Rapport du protecteur de l'élève | 35 |

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1. Le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) en bref

Un vaste territoire dans une région ressource

Le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois offre des services éducatifs sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or (MRCVO) et de l'ancienne municipalité de Cadillac, devenue aujourd'hui un quartier de la Ville de Rouyn-Noranda. Son territoire s'étend sur une superficie de plus de 27 600 km² et sa population représente plus de 43 700 habitants. Mentionnons que 90 % de nos écoles primaires et secondaires (15/17) ont un indice de défavorisation élevé (8-9-10).

19 établissements scolaires et 23 bâtiments

- 13 écoles primaires et deux pavillons
- 4 écoles secondaires
- 1 centre de formation professionnelle
- 1 centre de formation générale des adultes offrant des services dans les trois secteurs Malartic, Senneterre et Val-d'Or (trois bâtiments)

Le CSSOB est un employeur majeur dans la communauté.

Près de 1200 membres du personnel

- 630 membres du personnel enseignant
- 430 membres du personnel de soutien
- 70 membres du personnel professionnel
- 50 membres du personnel d'encadrement

En 2022-2023, plus de 6 968 élèves jeunes et adultes fréquentent nos établissements scolaires.

- 5 429 élèves préscolaire, primaire et secondaire
- 1 539 élèves formation générale des adultes et formation professionnelle

Clientèle scolaire dans chacun de nos établissements

Données au 30 septembre 2022

| Écoles primaires | Clientèle |
|--|-----------|
| École Saint-Sauveur | 344 |
| École alternative Papillon-d'Or | 88 |
| École Charles-René-Lalande | 79 |
| École Louis-Querbes | 52 |
| École Notre-Dame-de-Fatima | 351 |
| École institutionnelle Chanoine-Delisle | |
| - Édifice Chanoine-Delisle | 176 |
| - Édifice Saint-Paul | 98 |
| École intégrée d'Or-et-de-Champs | |
| - Édifice Assomption | 62 |
| - Édifice Rosaire | 267 |
| École Saint-Joseph | 388 |
| École Sainte-Lucie | 253 |
| École Sainte-Marie | 272 |
| École Saint-Isidore | 228 |
| École Des Explorateurs | 349 |
| École Saint-Philippe | 159 |
| École secondaire Le Transit | |
| <i>Primaire</i> | 21 |
| <i>Secondaire</i> | 498 |
| École secondaire La Concorde | 191 |
| École secondaire Le Tremplin | 401 |
| Polyvalente Le Carrefour | 1 129 |
| Centre de formation générale adulte | 847 |
| <i>Édifice L'Horizon</i> | |
| <i>Édifice La Concorde</i> | |
| <i>Édifice Le Trait-d'Union</i> | |
| Centre de formation professionnelle Val-d'Or | 692 |

1.2.Faits saillants

Le Centre de services scolaire vous présente quelques faits marquants de l'année 2022-2023 en lien avec les grands enjeux de notre Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.

DÉVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL DE TOUS

- En 2022-2023, 100 % des enfants inscrits à la maternelle 4 ans ont été accueillis dans l'un de nos établissements. Des travaux de réaménagements de certains services ont eu lieu au cours de l'année pour régler des problématiques de manque d'espaces, ce qui a permis d'ouvrir des classes de maternelle 4 ans dans toutes nos écoles à la rentrée 2023-2024.
- Rentrée progressive avec un nouveau modèle pour accueillir les élèves de 4 et 5 ans : deux journées complètes en classe avec l'enseignante en alternance avec deux journées complètes au service de garde pour faciliter les transitions et l'adaptation.
- Une première mentore au primaire en 2022-2023. Le secondaire, quant à lui, a poursuivi son modèle de mentorat installé en 2021-2022.
- Journée de réflexion sur les pratiques pédagogiques et le travail collaboratif avec François Massé, expert-conseil en éducation, en janvier 2023, ayant pour thème « Pour que chaque élève réussisse ».
- Poursuite des formations et accompagnement des équipes écoles par des conseillers pédagogiques et des directions d'établissement pour les communautés d'apprentissage professionnelles.
- En insertion professionnelle : un programme de mentorat et de l'accompagnement du personnel non légalement qualifié (NLQ) a été implanté pour soutenir la planification, l'évaluation et le jugement professionnel.
- Annonce d'un nouveau sport-études en patinage artistique à l'école secondaire Le Tremplin dans le mouvement sportif Le Filon.
- Acquisition de nouveaux équipements pour les programmes de sport-études à l'école secondaire Le Tremplin : simulateur en golf et lance-balles en baseball.
- Nomination de sept membres du personnel enseignant au Programme de relève des directions et directions adjointes d'établissement.
- Troisième « Marathon de lecture » en avril 2023, 72 classes participantes et 563 198 minutes de lecture compilées en un mois par les élèves.

DES MILIEUX INCLUSIFS, SAINS, SÉCURITAIRES, STIMULANTS ET CRÉATIFS, PROPICES À L'APPRENTISSAGE

- Mise en place d'une structure pour la valorisation de la culture au sein du CSS :
 - formation d'un comité culturel composé de personnel du Service des ressources éducatives en partenariat avec le service culturel de la Ville de Val-d'Or;
 - mise en place d'un réseau d'ambassadeurs culturels provenant de chacune des écoles primaires;

- création d'un guichet unique en ligne, appelé "Ma valise culturelle", accessible à l'ensemble du personnel, qui regroupe des offres culturelles variées et de qualité.
- Lancement de notre marque employeur « Un univers captivant » et mise en œuvre du plan d'action pour l'attraction et la fidélisation du personnel; participation à des salons de l'emploi, journées de carrière, « speedjobbing », etc.
- Conférence dans le cadre de la Semaine du personnel de soutien avec Rose-Marie Charest, psychologue, sur le thème *Bien-être et réussite, des alliés inconditionnels*.

Un univers attractif et fidélisant

- Révision du programme de reconnaissance pour souligner chaque tranche de 5 années de service des membres du personnel.
- Ouverture d'un service de garde éducatif en milieu communautaire pour les enfants de 0 à 5 ans dans nos locaux, affilié au CPE/BC Vallée des Loupiots, dont les places sont attribuées en priorité aux membres de notre personnel.

Des milieux sains, sécuritaires et stimulants

- Mobilisation pour une campagne de sécurité aux abords des écoles, une initiative du Centre de services scolaire en collaboration avec différents partenaires : modification de la signalisation aux abords de deux écoles, installation de panneaux de sensibilisation, publications et concours.
- Réaménagement de la cour de l'école alternative Papillon-d'Or, incluant des investissements de plus de 370 000 \$ et le verdissement réalisé grâce à l'entente avec Eldorado Gold Québec.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

- Réaménagement de la bibliothèque Horilison;
- Lancement du programme Intégration socio-professionnelle (ISP) en aide en garderie (20 élèves inscrits);
- Mise en place d'un programme pour améliorer les compétences en lecture et écriture à Malartic, avec la collaboration de La Maisonnée;
- Ouverture de deux locaux dédiés au CPE La Magie du rêve où 8 places sont réservées pour les enfants des élèves et des membres du personnel;
- Grande popularité des activités offertes pour développer le sentiment d'appartenance des élèves à leur centre : yoga, RCR, entraînement, survie en forêt, informatique, danse;
- Explosion du nombre d'élèves en francisation; la clientèle a presque doublé, passant de 112 à 217 élèves;

- Collaboration étroite avec les partenaires : Le Repère, La Maisonnée, Groupe d'entraide en toute amitié, Le Club des handicapés, Technobois, Clair Foyer et plusieurs entreprises et organismes qui accueillent les élèves en stage.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Inauguration d'une première classe d'élèves en concomitance située directement au Centre de formation professionnelle Val-d'Or, permettant aux élèves du secondaire de compléter leurs cours préalables et de suivre un programme menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP).
 - une trentaine d'élèves inscrits en 2022-2023.
 - dix élèves de deuxième année en concomitance ont été diplômés au CFP, au printemps 2023.
- Retour des stages internationaux après quelques années d'absence :
 - 5 élèves en traitement du minerai à Marrakech au Maroc;
 - 9 élèves de 5 programmes (secrétariat, secrétariat médical, dessin industriel et mécanique automobile) à Nice en France (10^e édition).

UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES

- Salon du livre, portes ouvertes aux parents et inauguration du carrefour d'apprentissage à l'école Saint-Sauveur afin de faire découvrir ce nouvel espace pour réaliser des apprentissages variés.
- Soutien à la sécurisation culturelle et à la réussite éducative des élèves des Premiers Peuples :
 - Semaine d'activités dans le cadre du mois de l'histoire autochtone et activité « Je lis autochtone »
 - Création d'œuvres collectives avec des artistes autochtones
 - Activités de découverte de la culture autochtone et participation à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (Journée du chandail orange) et à la Semaine contre le racisme.

DES HONNEURS

25^e Défi OSEntreprendre

- Prix coup de cœur régional et lauréat locaux des deux projets Contes et Tuiles aux enfants, réalisés par la classe en intégration sociale d'Anik Bélanger, du Centre L'Horizon (Formation générale des adultes).
- Prix lauréat local pour le projet « Le magasin », des élèves de 3^e cycle de l'école Saint-Isidore en collaboration avec Mme Véronique Lauzon, technicienne en éducation spécialisée.

Des partenaires récompensés pour leur engagement en persévérance scolaire

- L. Fournier & Fils, Filon de la catégorie Persévérance scolaire et formation, lors de la 43^e édition du Gala des entreprises, de la Chambre de commerce de Val-d'Or.
- IGA Senneterre, lauréat du Prix Persévérance scolaire, Gala des Milleniums, de la Corporation de développement économique de Senneterre.
- IGA Marché Demers, lauréat du Prix Persévérance scolaire, au Gala Mérit'Or 2023, de la Corporation de développement économique de Malartic.

1.3 Services éducatifs et autres services

NOS SERVICES D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Le programme Passe-Partout et la maternelle 4 ans sont offerts selon différentes modalités dans certaines écoles ciblées. Le programme Passe-Partout connaît une diminution d'inscriptions au fil des années alors qu'il y a une augmentation des élèves inscrits en maternelle 4 ans.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont offerts à tous les élèves du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation.

Nos écoles offrent plusieurs services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi qu'une variété de projets et programmes dans divers domaines (sport, musique, art et programme d'éducation intermédiaire). On trouve également une école à projet particulier (une école alternative) au primaire.

Des parcours particuliers sont offerts tels que la Formation aux métiers semi-spécialisés (FMS), la Formation préparatoire au travail (FPT), PARI...

LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

La formation générale des adultes est offerte aux personnes âgées de 16 ans et plus. Différents services de formation sont accessibles :

- Cours du présecondaire et du secondaire;
- Préalables à la formation professionnelle (français, mathématiques, anglais, TDG et TENS);
- Alphabétisation;
- Francisation;
- Intégration sociale (IS);
- Intégration socioprofessionnelle en métiers semi-spécialisés (ISP), plus de 150 métiers disponibles.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les programmes de formation sont les suivants :

- Mécanique automobile;
- Carrosserie;
- Coiffure;
- Dessin de bâtiment;
- Dessin industriel;
- Vente-conseil et représentation;
- Secrétariat;
- Conduite de machines de traitement du minerai;
- Extraction de minerai;
- Forage au diamant;
- Forage et dynamitage.

Un programme de concomitance est offert pour permettre à des élèves de terminer leurs cours obligatoires au secondaire tout en débutant leur programme de formation professionnelle.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la Loi et aux régimes pédagogiques établis par le gouvernement, le Centre de services scolaire offre des services complémentaires aux élèves :

- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- Éducation aux droits et aux responsabilités;
- Animation sur les plans sportif, culturel et social;
- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- Information et orientation scolaires et professionnelles;
- Psychologie;
- Psychoéducation;
- Éducation spécialisée;
- Orthopédagogie;
- Orthophonie;
- Santé et services sociaux;
- Animation spirituelle et engagement communautaire.

AUTRES SERVICES

Le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois offre, entre autres :

- Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) à l'intention des adultes afin de les soutenir dans leur développement de carrière;
- La démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);
- Les services aux entreprises, qui élaborent des formations sur mesure et des programmes de certification. Il offre notamment la Formation modulaire du travailleur minier.

SERVICES À LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

Le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois offre également, conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'instruction publique, des services afin de favoriser l'accès à ses établissements, tels que :

- Des services de garde en milieu scolaire;
- Des services de surveillance du midi;
- Des services de restauration;
- Des services de transport scolaire.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1. Conseil d'administration

Un conseil d'administration engagé

Depuis le 15 octobre 2020, la gouvernance du centre de services scolaire relève d'un conseil d'administration qui permet de réunir des profils et expertises diversifiés. Le conseil est composé de 15 personnes : cinq parents, cinq membres du personnel et cinq membres de la communauté.

Les membres du conseil en 2022-2023

Représentants(es) des parents

Marie-Eve Dufour, présidente
Rafik Bourennani, vice-président
Lyne Gaulin
Francis Lévesque
Francis Murphy

Représentants(es) du personnel CSSOB

Sylvain Houle
Julie Landry-Savard
Geneviève Larche
Christine Lefebvre
Éric Lunam

Représentants(es) de la communauté

Roxanne Bilodeau
Pierre Dupuis
Sandra Godmer
Hélène Paradis
Anthony Rouillard

CALENDRIER DES SÉANCES 2022-2023

- Séance extraordinaire du 4 juillet 2022
- Séance ordinaire du 31 août 2022
- Séance ordinaire du 18 octobre 2022
- Séance extraordinaire du 15 novembre 2022
- Séance ordinaire du 13 décembre 2022
- Séance ordinaire du 21 mars 2023
- Séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023
- Séance ordinaire du 23 mai 2023
- Séance ajournée du 27 juin 2023

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les décisions les plus marquantes du conseil d'administration :

GOUVERNANCE

- Désignation de la présidence du conseil;
- Nomination des membres du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Adoption du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027;
- Adoption des calendriers scolaires 2023-2024.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

- Règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire 2023-2024;
- Politique concernant les objectifs et principes de répartition des revenus;
- Politique concernant les contributions financières exigées des parents et des élèves.

RESSOURCES HUMAINES

- Nomination des directions générales adjointes à temps partiel;
- Structure administrative du personnel d'encadrement;
- Plans d'effectifs du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien.

AUTRES SUJETS

- Décision au sujet de recommandations émises par le protecteur de l'élève;
- Protocole d'entente entre le CSSOB et la Ville de Val-d'Or;
- Location d'espaces externes pour loger le Centre des archives du CSSOB;
- Octroi des contrats de transport scolaire;
- Octroi de contrats d'entretien ménager;
- Projet d'ajout d'un plateau sportif à l'école secondaire Le Tremplin;
- Résultats financiers 2022-2023 et budget 2023-2024;
- Grilles tarifaires 2023-2024 (services de garde, transport scolaire et surveillance du midi);
- Contribution en faveur de la Cité étudiante.

2.2. Autres comités de gouvernance

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

| | | |
|---|--|--|
| Comité de gouvernance et d'éthique | Comité des ressources humaines | Comité d'évaluation de la direction générale |
| Rafik Bourennani Geneviève Larche Éric Lunam | Roxanne Bilodeau Antony Rouillard | Rafik Bourennani Marie-Eve Dufour Francis Lévesque Hélène Paradis |
| Comité des ressources matérielles et informatiques | Comité de vérification | |
| Pierre Dupuis Francis Murphy Mathieu Ouellet | Lyne Gaulin Sandra Godmer Christine Lefebvre | |

Liste des comités du Centre de services scolaire et de leurs membres

| Comité consultatif de gestion | Comité de répartition des ressources |
|--|--|
| <p>Marc-André Bastien, coordonnateur, Service des ressources humaines Véronique Beaudoin, directrice d'école Marny Bell, directrice-conseil Isabelle Bergeron, directrice adjointe, CFP Fannie Bourcier, directrice d'école Dominique Boutet, directrice adjointe d'école Julie Breton, directrice adjointe d'école Marie-Claude Breton, directrice d'école Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières Laurie Chrétien, directrice adjointe, Service des ressources éducatives Sébastien Farley, coordonnateur, Service des ressources informatiques</p> | <p>Jean-François Pressé, directeur général Josée Ferron, directrice, Services des ressources humaines Claudie Brière, directrice, Services des ressources financières Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives Véronique Beaudoin, directrice d'école Marie-Claude Breton, directrice d'école Julie Landry, directrice d'école Éric Lunam, directeur de centre Stéphanie Mailhot, directrice d'école Steve McCann, directeur d'école Martin Veillette, directeur d'école Patrick Lortie, directeur de centre</p> |
| <p>Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines Marie-Michelle Fortier, directrice adjointe, CFP Guillaume Fournier, directeur adjoint d'école Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques et Service des ressources matérielles, approvisionnement et transport Gabriel Gélinas, coordonnateur, Service des ressources financières Véronique Gilbert, régisseuse, Service des ressources humaines Nathalie Gosselin, directrice d'école Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives Christian Landry, directeur d'école Julie Landry, directrice d'école Manon Lanthier, directrice d'école Geneviève Larche, coordonnatrice, Services des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport Nathalie Legault, secrétaire générale Sharelle Lévis-Mercier, responsable de la gestion administrative, direction générale Sophie L'Heureux, gestionnaire administrative de centre Patrick Lortie, directeur de centre Éric Lunam, directeur de centre Nathalie Lyrette, directrice adjointe d'école Stéphanie Mailhot, directrice d'école Karen Marchand, coordonnatrice, Service des ressources éducatives Steve McCann, directeur d'école Mylène Morin, gestionnaire administrative Caroline Neveu, coordonnatrice aux communications Marie-Pierre Nolet, directrice d'école Mathieu Ouellet, coordonnateur de centre Jean-François Pressé, directeur général Karlyne Rhéaume, directrice adjointe d'école Martin Richard, coordonnateur de centre Martin Rivet Ethier, coordonnateur, GIEES Guylaine Sabourin, directrice d'école Luc Thiboutot, directeur d'école Valérie Tremblay, directrice d'école Jennifer Turgeon, directrice adjointe d'école Martin Veillette, directeur d'école Marie-Dominic Villeneuve, directrice adjointe d'école</p> | <p>Comité consultatif du transport</p> <p>Pierre Gareau, directeur par intérim, SRMAT Geneviève Larche, coordonnatrice, SRMAT Stéphanie Mailhot, directrice d'école Marie-Eve Dufour, présidente du conseil d'administration Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration Julie Gagnon, membre du comité de parents Johanne Lefebvre, technicienne en transport scolaire, SRMAT Mike Dubeau, directeur général, CSWQ Ruth Ahern, directrice générale adjointe, CSWQ Lee-Ann Beaulé, coordonnatrice, CSWQ</p> |

Comité de parents

Marie-Claude Gravel, présidente, déléguée, école Charles-René-Lalande
Charlène Paquin, vice-présidente, déléguée, école Saint-Sauveur
Simon Ouellet, délégué, école Papillon-d'Or
Jennyfer F.-Ducharme, déléguée, école Notre-Dame-de-Fatime
Cheryl Chalifoux, déléguée, école institutionnelle Chanoine-Delisle
Julie Gagnon, déléguée, école intégrée d'Or-et-de-Champs
Vanessa Webster, déléguée, école Saint-Joseph
Fanny Fournier, déléguée, école Sainte-Lucie
Lyne Imbeault, déléguée, école Sainte-Marie
Jessica Verville, déléguée, école Saint-Isidore
Danny Garant, délégué, école Des Explorateurs
Michelle Bourque, déléguée, école Le Transit
Rafik Bourennani, délégué, école La Concorde
École Louis-Querbes, vacant
École Saint-Philippe, vacant
École Le Templin, vacant
École Polyvalente Le Carrefour, vacant

Comité d'engagement pour la réussite des élèves

Jean-François Pressé, directeur général
Marny Bell, directrice-conseil
Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
Laurie Chrétien, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
Geneviève Larche, coordonnatrice, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
Guylaine Sabourin, directrice d'école primaire
Martin Veillette, directeur d'école secondaire
Marie-Dominic Villeneuve, directrice adjointe, école secondaire
Éric Lunam, directeur, Formation générale des adultes (FGA)
Patrick Lortie, directeur, Formation professionnelle (FP)
Patrick Bouchard, enseignant au secondaire
Marie-Ève Laprise, enseignante orthopédagogue au primaire
Véronique Morasse, enseignante, FGA
Guylaine Bergeron, enseignante, FP
Sonia Gareau, conseillère pédagogique, Service des ressources éducatives
Chantal Lachance, technicienne en documentation, Service des ressources éducatives
Charlette Ménard, membre issue du milieu de la recherche en éducation et directrice de maîtrise

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'apprentissage

Marie-Anne Carré, membre parent
Sonia Gilbert, membre parent
Éric Plamondon, membre parent
Natacha Ouellet, membre parent
Marie-Belle Jetté, membre parent
Karine Gaudet, membre parent
Vanessa Webster, membre parent
Annik Imbeault, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
Valérie Tremblay, directrice, école primaire
Karine Turcotte, représentante professionnelle, Polyvalente Le Carrefour

Comité paritaire EHDAA

Marc-André Bastien, coordonnateur, Service des ressources humaines
Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
Luc Thiboutot, directeur, école secondaire
Nathalie Gosselin, directrice adjointe, école primaire
Jessica Tyre, enseignante, école primaire
Kristel St-Germain, enseignante, école secondaire
Francis Noël, représentant syndical
Simon Roy, représentant syndical

2.3.Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration](#) d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022.

Un comité régional d'enquête a été formé en 2022-2023 et finalise ses règles de régie interne pour adoption en 2023-2024.

Nous n'avons reçu aucune plainte en 2022-2023 relativement au nouveau Règlement.

2.4.Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Aucune divulgation d'acte répréhensible n'a été reçue en 2022-2023.

3. Résultats

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement repose sur des assises fondamentales, soit la mission, la vision, les valeurs ainsi que sur les orientations et objectifs établis en cohérence avec la Politique de la réussite éducative et la Planification stratégique 2018-2023 du ministère de l'Éducation.

3.1.1. Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION 1 : Déployer des services éducatifs adaptés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

AXE 1 : La prévention et l'accompagnement

RÉSULTATS OBTENUS

- Cible atteinte
- Cible partiellement atteinte
- Cible non atteinte

| Objectifs | Indicateurs | Cibles | Résultats | | | | |
|---|---|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 1. Intensifier le dépistage et les interventions des élèves ayant des besoins particuliers au préscolaire, au primaire, au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. | Nombre de classes de maternelle 4 ans | 100 % des écoles en milieu défavorisé en 2022 ● | 60 % | 70 % | 70 % | 80 % | 100 % à la rentrée 2023 |
| | Programme de psychomotricité au préscolaire | 100 % des écoles en 2022 ● | Réalisé | | | | |
| | Plan d'action dépistage et interventions au primaire et au secondaire | 2020 ● | • | • | • | • | • |
| | Nombre de nouveaux intervenants en soutien à l'enseignant titulaire | Annuellement ● | 33,3 | 36 | 40 | 41 | 41 |
| | Taux de décrochage | 12 % d'ici 2022 ● | 17,6 % | 16,4 % | ND | ND | ND |
| 2. Bonifier les mécanismes d'accueil et de transition au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. | Mise en place de mesures d'accueil et de transition | 2020 ● | Réalisé | | | | |
| 3. Bonifier la concertation avec les différents organismes pour les élèves ayant des besoins particuliers tout au long de leur trajectoire scolaire. | Nombre de rencontres avec les partenaires | Annuellement ● | 3 à 8 | 3 à 8 | 3 à 8 | 3 à 8 | 3 à 8 |
| | Nombre d'ententes | 2022 ● | 7 | 7 | 8 | 8 | 8 |

Explication des résultats

- Les gestionnaires et les partenaires ont réalisé une cueillette des données et l'analyse des besoins en termes de dépistage et d'intervention au primaire et au secondaire. Le plan d'action et un comité multidisciplinaire seront mis en place en 2023-2024.
- Depuis 2017-2018, nous sommes en diminution de notre taux de décrochage. Des suivis sont réalisés auprès des élèves décrocheurs en partenariat avec le Carrefour jeunesse emploi. De plus, le programme de concomitance entre le secondaire et la formation professionnelle est en croissance et permet de soutenir la persévérance des élèves dans leur parcours scolaire.

Axe 2 : Des fondements pour apprendre tout au long de la vie

| Objectifs | Indicateurs | Cibles | Résultats | | | | |
|---|---|--------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 4. Rehausser les compétences des jeunes et des adultes en littératie. | Taux de réussite en écriture, épreuve ministérielle, 4^e année | 90 % ● | 84 % | Aucune | Aucune | 84 % | 82 % |
| | 5^e secondaire | 83 % ● | 79 % | épreuve | épreuve | 76 % | 71 % |
| | Taux de réussite en français lecture | | | | | | |
| | 4 ^e année | 90 % ● | 84 % | 95 % | 87 % | 85 % | 86 % |
| | 6 ^e année | 85 % ● | 90 % | 91 % | 87 % | 84 % | 89 % |
| | 2 ^e secondaire | 75 % ● | 64 % | 86 % | 78 % | 82 % | 75 % |
| | 3 ^e secondaire | 80 % ● | 79 % | 96 % | 75 % | 81 % | 82 % |
| | 4 ^e secondaire | 70 % ● | 76 % | 95 % | 80 % | 81 % | 88 % |
| | Taux de réussite en français écriture | | | | | | |
| | 4 ^e année | 90 % ● | 87 % | 94 % | 87 % | 88 % | 89 % |
| | 6 ^e année | 85 % ● | 90 % | 91 % | 88 % | 85 % | 90 % |
| | 2 ^e secondaire | 75 % ● | 75 % | 86 % | 73 % | 81 % | 75 % |
| | 3 ^e secondaire | 80 % ● | 78 % | 96 % | 81 % | 78 % | 72 % |
| | 4 ^e secondaire | 70 % ● | 74 % | 95 % | 79 % | 75 % | 73 % |
| | Pourcentage d'élèves ayant 65 % ou moins en lecture | | | | | | |
| | 4 ^e année | 20 % ● | 32 % | 22 % | 26 % | 19 % | 25 % |
| | 6 ^e année | 25 % ● | 20 % | 23 % | 23 % | 26 % | 22 % |
| | 2 ^e secondaire | 35 % ● | 49 % | ND - COVID | 35 % | 36 % | 39 % |
| | 3 ^e secondaire | 30 % ● | 46 % | ND - COVID | 37 % | 31 % | 40 % |
| | 4 ^e secondaire | 45 % ● | 42 % | ND - COVID | 36 % | 33 % | 32 % |
| | Pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins en écriture | | | | | | |
| | 4 ^e année | 20 % ● | 26 % | 18 % | 19 % | 24 % | 26 % |
| | 6 ^e année | 20 % ● | 28 % | 16 % | 22 % | 24 % | 22 % |
| 2 ^e secondaire | 35 % ● | 43 % | ND - COVID | 46 % | 35 % | 43 % | |
| 3 ^e secondaire | 30 % ● | 47 % | ND - COVID | 34 % | 55 % | 43 % | |
| 4 ^e secondaire | 45 % ● | 39 % | ND - COVID | 43 % | 39 % | 44 % | |
| Formation générale des adultes : nombre de personnes et secteurs touchés | Annuellement ● | | | | | | |
| Francisation | | 33 | 59 | 78 | 112 | 207 | |
| Alphabétisation | | 5 | 2 | 1 | 1 | 1 | |
| Projets spéciaux | | 62 | 1 | 0 | 45 | 15 | |
| Français 1 ^{re} à 5 ^e secondaire | | ND | 38 | 62 | 48 | 41 | |

| Objectifs | Indicateurs | Cibles | Résultats | | | | |
|---|---|-------------------------------|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 5. Rehausser les compétences des jeunes et des adultes en numératie. | Taux de réussite en résoudre en mathématique | | | | | | |
| | 4 ^e année | 90 % ● | 87 % | 94 % | 86 % | 86 % | 88 % |
| | 6 ^e année | 90 % ● | 87 % | 92 % | 85 % | 84 % | 84 % |
| | 2 ^e secondaire | 75 % ● | 72 % | 72 % | 75 % | 79 % | 83 % |
| | 3 ^e secondaire | 80 % ● | 90 % | 94 % | 82 % | 85 % | 88 % |
| | 4 ^e secondaire(CST) | 80 % ● | 89 % | 94 % | 84 % | 87 % | 84 % |
| | Taux de réussite en raisonner en mathématique | | | | | | |
| | 4 ^e année | 90 % ● | 91 % | 93 % | 88 % | 90 % | 90 % |
| | 6 ^e année | 85 % ● | 88 % | 92 % | 88 % | 85 % | 87 % |
| | 2 ^e secondaire | 75 % ● | 72 % | 72 % | 72 % | 69 % | 79 % |
| | 3 ^e secondaire | 75 % ● | 75 % | 94 % | 73 % | 69 % | 72 % |
| | 4 ^e secondaire | | 66 % | 94 % | 81 % | - | 75 % |
| | Pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins en résoudre en mathématique | | | | | | |
| | 2 ^e année | 20 % ● | 25 % | N.D. | 33 % | 22 % | 22 % |
| | 4 ^e année | 25 % ● | 22 % | | 36 % | 16 % | 19 % |
| | 6 ^e année | 35 % ● | 28 % | | 22 % | 35 % | 24 % |
| | 2 ^e secondaire | 30 % ● | 36 % | | 35 % | 55 % | 26 % |
| | 3 ^e secondaire | 45 % ● | 28 % | | 26 % | 39 % | 22 % |
| | 4 ^e secondaire | - | 16 % | | 35 % | - | 23 % |
| | Pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins raisonner en mathématique | | | | | | |
| | 2 ^e année | 20 % ● | 14 % | N.D. | 26 % | 15 % | 15 % |
| | 4 ^e année | 20 % ● | 16 % | | 22 % | 16 % | 17 % |
| | 6 ^e année | 35 % ● | 33 % | | 20 % | 39 % | 19 % |
| | 2 ^e secondaire | 30 % ● | 38 % | | 45 % | 42 % | 36 % |
| | 3 ^e secondaire | 45 % ● | 36 % | | 36 % | 33 % | 38 % |
| | 4 ^e secondaire | - | 46 % | | 31 % | - | 40 % |
| | Formation générale des adultes : nombre de personnes et secteurs touchés | | Annuellement | ND | 24 | 40 | 31 |
| 6. Rehausser les compétences numériques des jeunes et des adultes afin de favoriser une utilisation autonome, responsable et créative du numérique. | Parcours TIC d'éducation à la citoyenneté numérique | 100 % des écoles d'ici 2022 ● | 20 % | 30 % | 60 % | 100 % | 100 % |
| | | | | | | | |

Explication des résultats :

- Un suivi est réalisé pour le développement des compétences en français et mathématiques pour les cohortes ciblées.

Axe 3 : La diversité des personnes et de leurs besoins

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|---|---|---|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 7. Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leur champ d'intérêt et de leurs capacités, particulièrement chez les garçons, les élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage, les élèves issus de l'immigration et les élèves des Premiers Peuples. | Taux de réussite des élèves des Premiers Peuples par parcours | Annuellement Parcours régulier  | ND | ND | ND | ND | ND |
| | | Autres parcours (FMS, FPT, autres...)  | ND | ND | ND | ND | ND |
| 8. Offrir des milieux de vie qui proposent des programmes et qui intègrent des activités à volet culturel, physique et sportif, scientifique et entrepreneurial dans le but de favoriser la connaissance de soi, l'ouverture d'esprit, la curiosité, le goût d'apprendre et d'entreprendre. | Portrait des activités par école et par secteur | Annuellement  | Disponible dans le rapport annuel des écoles | | | | |
| | Nombre de programmes | Annuellement  | Disponible dans le rapport annuel des écoles | | | | |
| 9. Offrir au primaire des milieux de vie qui permettent aux élèves de bouger 60 minutes par jour. | | | Résultats présentés dans le tableau suivant MEQ  | | | | |
| 10. Mettre en œuvre le programme en intégration linguistique, scolaire et sociale. | Programme implanté | 2022  | - | - | - | - | |
| 11. Favoriser la sécurisation culturelle des Premiers Peuples. | Plan d'action CSSOB | 2022  | - | - | - | | Réalisé |

Explication des résultats

- Les données concernant les taux de réussite des élèves des Premiers Peuples sont difficiles à suivre étant donné la mouvance de la clientèle autochtone entre le début et la fin de leur parcours scolaire.
- Les programmes officiels n'ont pas été implantés, cependant un accompagnement individualisé est offert aux élèves qui ont des besoins en intégration linguistique. La clientèle n'est pas suffisante dans un même secteur pour faire un groupe-classe.

ORIENTATION 2 : Optimiser le cheminement de formation, au préscolaire, au primaire, au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle afin de déployer le plein potentiel des diverses clientèles

AXE 4 : Des parcours variés et atypiques

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 12. Élaborer des parcours atypiques pour la clientèle vulnérable au primaire, au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. | Nombre de nouveaux parcours offerts | Annuellement ● | 0 | 3 | 4 | 4 | 2 |
| | Taux de réussite | Annuellement ● | - | 100 % | 100 % | - | - |

Explication des résultats

En 2022-2023, les programmes en formation professionnelle Conduite de machines de traitement du minerai et Vente-conseil ont été offerts en concomitance. En formation générale des adultes, un programme d'aide en garderie a été offert. Des outils sont en place pour faire le suivi des taux de réussite. Toutefois, les élèves n'ont pas encore terminé leur formation.

AXE 5 : La formation générale des adultes et la formation professionnelle

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|--|---|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 13. Élargir l'offre de formation en proposant des parcours de formation souples et adaptés à la conciliation études-famille-travail des différentes clientèles. | Nombre d'élèves inscrits dans les nouveaux parcours | Annuellement ● | 14 | 20 | 103 | 46 | 62 |
| | Nombre de nouveaux parcours | Annuellement ● | 1 | 1 | 4 | 4 | 6 |
| | Taux de réussite dans les nouveaux parcours | Annuellement ● | ND | ND | ND | 54 % | ND |
| 14. Bonifier les liens entre les centres de formation générale des adultes, de la formation professionnelle et les entreprises pour diversifier les milieux et les modalités de stages en milieu de travail afin de répondre aux besoins des élèves et de la main-d'œuvre sur le territoire. | Nombre de partenaires | Annuellement ● | N.D. | N.D. | 62 | 70 | 76 |

Explication des résultats

Des outils ont été mis en place pour le suivi des taux de réussite, toutefois pour 2022-2023, les élèves sont toujours en cours de formation.

Orientation 3 : Assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives, pédagogiques et de gouvernance

AXE 6 : La formation et l'accompagnement auprès du personnel scolaire

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|---|---|----------------------------------|--|--|---|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 15. Soutenir le développement et l'appropriation de pratiques pédagogiques et éducatives reconnues aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales, notamment en milieu défavorisé. | Nombre et nature des activités de formation et d'accompagnement | Annuellement ● | 3 Comportement Surveillance Bienveillance | 3 Anxiété Bienveillance Classe flexible | 3 EHDAA Insertion professionnelle TES Comportement | 6 Français Mathématique Sciences Univers social EHDAA Milieux défavorisés Sociales | 10 Français Mathématique Sciences EHDAA Milieux défavorisés Jugement professionnel Sociales Précolaire Service de garde Insertion professionnelle |
| 16. Soutenir le développement et le partage des connaissances issues de la recherche et des données probantes. | Nombre et nature des activités de formation et d'accompagnement | Annuellement ● | 1 Continuum en lecture | 2 Projet CAR (Collaborer, apprendre, réussir) | 5 Nouveau programme cycle au préscolaire Mathématiques (2) Continuum en lecture Projet CAR (Collaborer, apprendre, réussir) | 6 Français Mathématique Sciences Univers social EHDAA Milieux défavorisés Sociales | 9 Français Mathématique Sciences EHDAA Milieux défavorisés Jugement professionnel Précolaire Service de garde Insertion professionnelle |
| 17. Actualiser les modalités d'évaluation des apprentissages afin de mieux connaître les besoins des élèves et les modalités d'accompagnement. | Normes et modalités actualisées | 100 % des écoles d'ici 2022 ● | N.D. | N.D. | N.D. | 50 % | 60 % |

Explications des résultats

- La cible sera atteinte en 2023-2024. Tous les milieux sont accompagnés par les conseillers pédagogiques du Service des ressources éducatives pour l'actualisation des normes et modalités d'évaluation des apprentissages. Les accompagnements et formations sont offerts par matière et par niveau dans plusieurs écoles.

AXE 7 : La formation et l'accompagnement auprès du personnel d'encadrement scolaire

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|---|---|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 18. Soutenir la mise en place d'une gestion axée sur les trois pôles de la réussite (analyse des données, pratiques efficaces et communautés d'apprentissage professionnelles). | Nombre et nature des activités de formation et d'accompagnement | Annuellement ● | 2 | 3 | 2 | 6 | 8 |
| 19. Soutenir le développement et l'appropriation de pratiques de gouvernance reconnues aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales. | Nombre et nature des activités de formation et d'accompagnement | Annuellement ● | N.D. | N.D. | 6 | 10 | 10 |

Explications des résultats

- La direction-conseil a accompagné la plupart des milieux pour l'identification des contextes externes et internes de leurs établissements lors du début de la démarche du projet éducatif, à ce moment des accompagnements individuels et de groupe ont été réalisés sur l'analyse des données.
- Le directeur général et les services éducatifs ont fait des suivis ainsi que de la sensibilisation sur les conditions gagnantes et les incontournables des communautés d'apprentissage professionnelles.

AXE 8 : L'utilisation optimale du numérique

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|---|---|-------------------|-----------|---------------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 20. Déployer des infrastructures technologiques bonifiant l'accès au numérique dans les milieux. | Plan d'action numérique CSSOB | 2022 ● | - | - | - | Réalisé | |
| 21. Soutenir le développement et l'appropriation du personnel dans l'utilisation pédagogique des ressources éducatives numériques et des outils technologiques. | Nombre et nature des activités de formation et d'accompagnement | Annuellement ● | N.D. | Office 365 Enseignement à distance | Office 365 Enseignement à distance | Office 365 GPI Mozaïk Portail Lumix Scolago | Office 365 GPI Mozaïk Portail D'Vision Aide apprentissage |

Orientation 4 : Assurer le développement d'environnements sains, stimulants et créatifs

AXE 9 : Des milieux sécuritaires et bienveillants

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 22. Entretenir un climat scolaire sans violence, intimidation, racisme et discrimination, favorisant la communication et les saines relations personnelles et sociales. | Nombre et nature des incidents | Annuellement ● | Voir Tableau 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence page 26. | | | | |
| | Nombre d'activités de prévention | Annuellement ● | 19 | 19 | 19 | 19 | 19 |
| 23. Maintenir la qualité des infrastructures immobilières et des installations sportives, technologiques et récréatives dans une perspective de développement durable. | Projets en développement durable | 2022 ● | 1 | 1 | - | - | - |

Orientation 5 : Mobiliser les parents et les partenaires à soutenir la réussite des élèves

AXE 10 : Les parents et la famille

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|--|------------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 24. Accroître et valoriser l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif. | Nombre d'activités réalisées | Annuellement ● | N.D. | N.D. | 35 | 35 | 38 |

AXE 11 : La participation citoyenne et le bénévolat

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|--|------------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------------------------------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 25. Soutenir et encourager le bénévolat des familles et des partenaires au sein de nos établissements et de la communauté. | Nombre d'activités réalisées | Annuellement ● | | | Rapport annuel des établissements | | |

AXE 12 : Les partenaires et les élus

| Objectifs | Indicateurs | Cibles | Résultats | | | | |
|---|------------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| 26. Valoriser et promouvoir l'éducation sur notre territoire et le personnel qui y œuvre. | Nombre d'activités réalisées | Annuellement ● | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 27. Renforcer les liens avec les différents partenaires de la communauté afin de permettre une utilisation optimale des compétences, des ressources et des infrastructures sur le territoire. | Nombre d'ententes | Annuellement ● | 7 | 7 | 8 | 8 | 8 |

3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats | | | | |
|--|---|---|-----------|----------------|----------------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Accroître la réussite des élèves | Taux de diplomation et de qualification en 7 ans | 75 % en 2022 (CSSOB) 84,5 % en 2023 (MEQ) | 68,8 % | 70,1 % | 72,3 % | ND | ND |
| Réduction des écarts de réussite entre | | | | | | | |
| | Garçons et filles | 9 % d'ici 2022 (CSSOB) 5,6 % en 2023 (MEQ) | 9,1 % | 15,8 % | 10,2 % | ND | ND |
| | EHDAA et élèves réguliers | 25 % d'ici 2022 (CSSOB) 24,1 % en 2023 (MEQ) | 31,3 % | 34,8 % | 28,7 % | ND | ND |
| | Élèves des écoles défavorisées et réseau public | 7 % d'ici 2022 (CSSOB) 6,2 % en 2023 (MEQ) | 4,7 % | 3,7 % | 2,3 % | ND | ND |
| | Proportion des élèves entrant au secondaire à 13 ans et plus | ≤10 % d'ici 2022 (CSSOB) 11,1 % d'ici 2023 (MEQ – Réseau public) | 5,6 % | 5,2 % | 3,6 % | 2,7 % | ND |
| | Taux de réussite épreuve ministérielle en écriture français 4 ^e année | 90 % d'ici 2022 (CSSOB) 87,4 % d'ici 2023 (MEQ) | 87 % | Aucune épreuve | Aucune épreuve | 84 % | 82 % |
| Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes | Offrir au primaire des milieux de vie qui permettent aux élèves de bouger 60 minutes par jour | 100 % des écoles en 2022 (CSSOB) | 31 % | 46 % | 62 % | 100 % | 100 % |
| Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures | Maintenir la qualité des infrastructures immobilières et des installations sportives, technologiques et récréatives dans une perspective de développement durable | 85 % d'ici 2022 (CSSOB) 50 % d'ici 2023 (MEQ) | 78 % | 78 % | N.D. | D | C |

Explications des résultats

- Nous sommes en progression du taux de diplomation et de qualification, soit 10 % d'augmentation de 2008 à 2014 en 7 ans (62,3 % à 72,3 %) Cependant, les taux de diplomation et de qualification oscillent entre 68,8 % et 76,9 %.
- Les efforts se multiplient pour accompagner les élèves et nous constatons une réduction des écarts entre les garçons et les filles, les élèves HDAA et les élèves réguliers ainsi qu'entre les élèves des écoles défavorisées et ceux du réseau public.
- Le parc immobilier du Centre de services scolaire est en bon état. Chaque année des travaux majeurs ont lieu dans nos établissements et peuvent ne pas avoir été comptabilisés s'ils n'étaient pas complétés à 100 % lors de la diffusion des données en mars 2023. Rappelons qu'en raison du changement de logiciel par le ministère pour la gestion des actifs scolaires, les données ne sont plus en pourcentage.

3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

| Nombre et nature des incidents | INTIMIDATION | | VIOLENCE | |
|--------------------------------------|--------------|------------|----------|------------|
| | Primaire | Secondaire | Primaire | Secondaire |
| Nombre de rapports | 1 | 0 | 42 | 2 |
| Nombre d'écoles visées | 1 | 0 | 2 | 1 |
| Nombre total des écoles et pavillons | 15 | 4 | 15 | 4 |

Échelle de fréquence des événements d'intimidation ou de violence

| Échelle |
|---------------------------------|
| Aucun événement |
| Moins de 10 événements déclarés |
| De 10 à 19 événements déclarés |
| De 20 à 39 événements déclarés |
| 40 et plus événements déclarés |

| Établissement scolaire | Fréquence | | Proportion d'interventions ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---|
| | Intimidation | Violence | |
| École Des Explorateurs (349 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | 20 à 39 événements déclarés | 0% |
| École Saint-Joseph (388 élèves) | Aucun événement | Moins de 10 événements déclarés | 0% |
| École secondaire Le Transit (519 élèves) | Aucun événement | Moins de 10 événements déclarés | 0% |

3.2.2. Interventions dans les écoles du Centre de services scolaire

Les plaintes ont fait l'objet d'un suivi par la direction de l'école et des interventions ont été mises en place selon la nature des événements : rencontre des parents, mesures réparatrices pour les auteurs d'actes d'intimidation ou de violence, référence au personnel professionnel ou auprès d'un partenaire, suspension à l'interne ou à l'externe avec protocole de retour en classe. Des mesures préventives ont également été mises en place dans les écoles, par exemple des activités structurées et animées dans la cour d'école, des ateliers de développement des habiletés sociales offerts à des élèves ciblés par les intervenants, dépliant d'information destiné aux parents et de la formation sur la surveillance stratégique dans la cour d'école.

3.3.Procédure d'examen des plaintes

Le *Règlement concernant la procédure d'examen des plaintes* prévoit que le Centre de services scolaire doit rendre compte à la population de l'application de la procédure d'examen des plaintes dans son rapport annuel.

RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS ET examen des plaintes

Le *Règlement concernant la procédure d'examen des plaintes* prévoit que le Centre de services scolaire doit rendre compte à la population de l'application de la procédure d'examen des plaintes dans son rapport annuel.

Tableau 1

| Demandes reçues 2022-2023 | Nombre | Pourcentage |
|---|-----------|--------------|
| Différend – référé aux directions d'établissement | 10 | 55,6 % |
| Différend – référé aux services administratifs du CSS | 4 | 22,2 % |
| Plainte formelle - Responsable des plaintes | 4 | 22,2 % |
| Total | 18 | 100 % |

Tableau 2

| Objet des demandes 2022-2023 | Nombre | Pourcentage |
|---------------------------------------|-----------|--------------|
| Services aux élèves | 6 | 33,3 % |
| Décisions et sanctions | 3 | 16,7 % |
| Différend avec un membre du personnel | 2 | 11,1 % |
| Transport scolaire | 2 | 11,1 % |
| Violence et intimidation | 4 | 22,2 % |
| Classement de l'élève | 1 | 5,6 % |
| Total | 19 | 100 % |

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs et principes de répartition des revenus du CSSOB sont présentés dans la Politique « Les objectifs et principes de répartition des revenus entre ses établissements et services » et sont établis, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources. Cette répartition est effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres.

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Atteindre l'équilibre budgétaire;
- Favoriser l'autonomie de gestion, en respect du principe de subsidiarité;
- Optimiser l'utilisation des ressources financières;
- Assurer le financement adéquat des activités découlant des obligations légales, des règlements, politiques et conventions collectives applicables;
- Assurer le fonctionnement et la participation des différents comités prévus par la LIP et ceux prévus par les conventions collectives;
- Assurer le financement adéquat des programmes, services et activités découlant des décisions du conseil d'administration notamment, des plans d'effectifs et du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire;
- Assurer aux établissements un financement adéquat leur permettant d'assumer leurs responsabilités et aussi l'exercice de choix budgétaires;
- Assurer aux unités de services centralisés le financement adéquat permettant d'assumer leurs responsabilités, notamment le support des établissements et aussi faire face aux situations imprévues.
- Respecter les valeurs de l'organisation.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

- L'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité des gestionnaires sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur;
- La répartition des revenus entre les établissements et les services est transparente et est effectuée de façon équitable;
- La répartition des revenus entre les établissements et les services est faite en tenant compte des fonctions, pouvoirs et responsabilités centralisées ou décentralisées déterminées par la LIP, le Règlement concernant les fonctions et pouvoirs du conseil d'administration délégués aux différentes instances et/ou par la direction générale;
- Les allocations de base pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes (FGJ) sont affectées aux activités financées et la part de ces ressources allouées pour les services aux EHDAA est affectée aux services aux EHDAA;
- Les allocations de base pour les activités éducatives de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP) sont affectées aux activités financées;
- Les ajustements aux allocations de base pour les activités éducatives, les allocations supplémentaires et les ajustements non récurrents, les subventions allouées par le MEES pour les activités de financement, du service de la dette et du transport scolaire *sont affectées aux activités financées* en respect des obligations ou contraintes imposées par les règles budgétaires émises par le MEES;

- Les allocations de base pour l'organisation des services, les subventions tenant lieu de taxe, la péréquation et la taxe scolaire (PMT), à l'exclusion du montant pourvu par le produit maximal de la taxe devant être affecté à l'organisation du transport scolaire, sont affectées à la gestion des écoles et des centres, à l'organisation des services et à l'entretien des équipements et l'excédent, s'il y a lieu, est affecté selon les priorités découlant du PEVR et/ou déterminées par le conseil d'administration;
- La mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernemental et la mesure additionnelle pour l'ensemble des secteurs public et parapublic sont réparties entre les établissements et les services de façon telle que les services aux élèves soient préservés;
- L'autofinancement des activités extrascolaires et de services tels que la surveillance du midi est visée;
- Les revenus identifiés comme des frais chargés aux parents ou aux usagers sont affectés en totalité à financer les biens vendus ou services rendus. L'établissement ou le service vise l'autofinancement et non la réalisation de surplus ou profit;
- Les droits de scolarités et autres revenus visant à financer un cours ont affecté au financement des activités éducatives de l'établissement ou du service en assurant la gestion;
- Les autres revenus, notamment les locations de salle, les participations financières d'un particulier ou d'un organisme et les autres ventes de biens et services sont affectés au financement des activités de l'établissement ou du service en assurant la gestion;
- Les revenus découlant des initiatives des établissements, les publicités et commandites, sont affectés en totalité à l'établissement ou au service et celui-ci doit assumer l'ensemble des coûts liés à ces initiatives. À la fin de l'exercice, le solde des revenus non affecté aux activités financées par les levées de fonds est reporté comme revenus de l'exercice suivant.
- Aucune allocation de fonctionnement ne peut servir à l'investissement.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

LES CRITÈRES

- Les critères de répartition de ressources entre le Centre de services scolaire (les services centralisés) ses établissements et ses comités diffèrent selon le secteur de formation (FGJ, FGA et FP) et dans le cas de la formation générale des jeunes, selon le niveau (préscolaire, primaire et secondaire).

LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES DES SERVICES CENTRALISÉS

- La répartition des ressources entre les services centralisés est déterminée par la direction générale en tenant compte des critères suivants :
 - le niveau de ressources disponibles;
 - les activités dont la gestion est centralisée;
 - les besoins exprimés par les directions de services;
 - les plans d'effectifs adoptés par le conseil d'administration;
 - l'historique des dépenses et des revenus spécifiques;
 - les engagements ou les décisions déjà prises par le conseil d'administration ou la direction générale et ayant une incidence financière;
 - les obligations corporatives;
 - l'évolution de l'indice des prix à la consommation et des tarifs;
 - tout autre critère déterminé par la direction générale.

LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES DES CENTRES (FP ET FGA)

- Allocations de base et autres;
- Toutes les allocations de base allouées par le MEQ pour la FP et la FGA sont affectées aux centres;
- Produit maximal de la taxe scolaire;
- Une partie du produit maximal de la taxe scolaire généré par la clientèle en FP ou en FGA est allouée aux centres. La partie représente le financement de la gestion du centre. Le solde demeure centralisé au niveau du centre pour assumer une partie des coûts d'entretien des immeubles et des équipements et des coûts administratifs et du siège social;
- Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- Les centres assument une partie de la compression budgétaire imposée par le MEQ et nommée « Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire ». La portion assumée est déterminée annuellement en fonction de la méthode de détermination de la compression utilisée par le MEQ.

LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES DES ÉCOLES

La direction du Service des ressources financières, après consultation du CCG et approbation de la direction générale, détermine la répartition des ressources entre les écoles en tenant compte des critères suivants :

- le niveau de ressources disponibles;
- les activités dont la gestion est décentralisée à l'école;
- la clientèle en nombre et en genre;
- la notion de petite école;
- la superficie de ou des immeubles de l'école, dont la conciergerie est en régie;
- l'éloignement du centre administratif;
- le nombre de groupes à plus d'une année d'étude;
- le nombre de dîneurs et les ressources nécessaires au respect de la Politique de gestion relative aux services aux dîneurs;
- les inégalités sociales et économiques du milieu;
- les besoins exprimés par les directions d'établissement;
- les projets particuliers reconnus par le conseil d'administration ou la direction générale;
- l'historique des revenus propres de l'école;
- tout autre critère approuvé par la direction générale.

4.2.Ressources financières

États financiers 2022-2023

| BILAN Au 30 juin 2023 | | RÉSULTATS Exercice terminé le 30 juin 2023 | |
|---|------------------------|---|-----------------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | REVENUS | |
| Encaisse | 1 661 896 \$ | Subvention de fonctionnement et d'investissement du MEQ * | 107 364 363 \$ |
| Subvention de fonctionnement à recevoir | 9 010 977 | Autres subventions et contributions | 908 511 |
| Subvention d'investissement à recevoir | 110 200 480 | Taxe scolaire | 3 441 682 |
| Taxe scolaire à recevoir | 109 250 | Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours | 1 634 487 |
| Débiteurs | 2 119 502 | Ventes de biens et services | 5 248 838 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS | 123 102 105 \$ | Revenus divers | 1 408 914 |
| | | Amortissement de la subvention d'investissement reportée | 10 457 928 |
| PASSIFS | | TOTAL DES REVENUS | 130 464 723 \$ |
| Emprunts temporaires | 8 411 690 \$ | | |
| Créditeurs et frais courus à payer | 14 797 345 | DÉPENSES | |
| Subvention d'investissement reportée | 89 803 019 | Activités d'enseignement et de formation | 50 863 409 \$ |
| Revenus perçus d'avance | 515 315 | Activités de soutien à l'enseignement et à la formation | 26 920 124 |
| Provision pour avantages sociaux futurs | 3 162 258 | Services d'appoint | 9 346 942 |
| Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subv. | 83 603 513 | Activités administratives | 5 440 146 |
| Autres passifs | 22 158 320 | Activités relatives aux biens meubles et immeubles | 14 349 529 |
| TOTAL DES PASSIFS | 222 451 460 \$ | Activités connexes | 3 515 828 |
| | | Perte sur disposition d'immobilisation corporelles | - |
| ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) | (99 349 355) \$ | Dépenses liées à la variation de la provision pour av.sociaux | 152 641 |
| | | TOTAL DES DÉPENSES | 110 588 619 \$ |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | SURPLUS DE L'EXERCICE | 19 876 104 \$ |
| Immobilisations corporelles | 122 015 571 \$ | | |
| Charges payées d'avance | 209 813 | SURPLUS ACCUMULÉS au 30 juin 2023 | |
| TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS | 122 225 384 \$ | Surplus accumulés au 30 juin 2022 | 21 466 550 \$ |
| | | Excédent de l'exercice | 19 876 104 |
| SURPLUS ACCUMULÉS | 22 876 029 \$ | Redressement avec retraitement des exercices antérieurs * | (18 466 625) |
| | | Surplus accumulés au 30 juin 2023 | 22 876 029 \$ |

* Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une contribution financière de 22 730 000 \$ a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 20 711 000 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

4.3. Gestion et contrôle des effectifs

➤ Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

| Catégorie d'emploi | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total d'heures rémunérées | Nombre d'employés pour la période visée |
|--|---------------------|------------------------|---------------------------|---|
| 1 Personnel d'encadrement | 86 382,80 | 0 | 86 382,80 | 56 |
| 2 Personnel professionnel | 101 624,00 | 570,90 | 102 194,90 | 81 |
| 3. Personnel enseignant | 801 980,90 | 4437,07 | 806 417,97 | 1061 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 475 566,43 | 2181,84 | 477 748,27 | 620 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 34 241,70 | 77,00 | 34 318,70 | 65 |
| Total | 1 499 795,83 | 7 266,81 | 1 507 062,64 | 1883 |

➤ **Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**

| | |
|--|--------------------|
| Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) | 1 400 996,12 |
| Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo | |
| Total des heures rémunérées effectuées (B) | 1 507 062,64 |
| Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo | |
| Ampleur du dépassement, s'il y a lieu | 106 066,52 |
| Calcul : (C)=(B) – (A) | |
| Respect du niveau de l'effectif | Cible non atteinte |

L'écart correspond aux ressources supplémentaires affectées aux services aux élèves et à la réalisation du PEVR, tout en respectant le plan d'effectifs adopté au conseil d'administration.

Moyen retenu : Maintenir la vigie sur l'adoption du plan d'effectifs et l'octroi de postes en projet en respect des budgets.

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

| Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus | Nombre de contrats | Montant du contrat (avant taxes) |
|--|--------------------|----------------------------------|
| Contrats de service avec une personne physique | 0 | 0 |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 26 | 4 002 840,00 \$ |
| Total | 26 | 4 002 840,00 \$ |

4.5. Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Enveloppe pour travaux majeurs en 2022-2023

Mesures Maintien de bâtiments : 6 380 195 \$

Allocation de base Travaux d'entretien, de réparation et de transformation des immeubles : 1 534 986 \$

Total : 7 915 181 \$

Faits saillants des travaux 2022-2023

Projets en Maintien de bâtiment

Réfection du parement extérieur et de l'isolation - école Papillon d'Or

Réfection des finis intérieurs - Phase 1 - école Sainte-Marie

Réfection des finis intérieurs - école Saint-Philippe

Réfection des planchers de l'air publique - école Le Tremplin

Réfection des canalisations d'égouts sanitaires - Centre administratif

Réfection du parement extérieur et isolation - Phase 1 - Polyvalente Le Carrefour

Entretien, réparation et transformation des immeubles :

Projet aménagement bistro l'Entre-Deux Centre l'Horizon

Projet aménagement de la cour d'école Papillon d'Or

Maintien de l'actif immobilier

| 2021-2022 (Année précédente) | | 2022-2023 (Année de reddition de comptes) | |
|---------------------------------|-----------------------------|--|---|
| Solde non investi, ni engagé | Investissements réalisés | Sommes engagées | Sommes non investies, ni engagées |
| 0 | 6 380 195 \$ | 4 855 545\$ | 0 |

4.5.2 Ressources informationnelles

Des investissements d'environ 830 000 \$ pour l'acquisition d'outils technologiques :

- 354 000\$ pour l'achat et l'installation d'écrans interactifs smart;
- 28 000 \$ pour l'achat d'iPad;
- 503 000 \$ pour le renouvellement de portables administratifs et pédagogiques.

5. Annexes du rapport annuel

Annexe 1 - Rapport du protecteur de l'élève

Rapport de René Forgues, protecteur de l'élève Déposé le 30 juin 2023

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3) ainsi qu'à la disposition du Règlement de votre Centre de services scolaire concernant la procédure du traitement et de l'examen des plaintes, un rapport annuel est déposé par le Protecteur afin de faire état des demandes reçues et les interventions menées au cours de la période de référence.

Le présent rapport annuel constitue le deuxième rapport produit par le soussigné depuis mon entrée en fonction, le 1er juillet 2020. Dans un premier temps, le rapport va exposer le mandat du Protecteur de l'élève. De plus, il clarifiera le mode de traitement des demandes, certaines définitions utiles ainsi qu'un inventaire des demandes reçues, des interventions effectuées et des avis.

Message du Protecteur de l'élève

Je suis diplômé en droit de l'Université Sherbrooke. Dans le cadre de ma carrière professionnelle, j'ai assumé de nombreuses responsabilités, toutes étant reliées à la jeunesse. Que ce soit comme enseignant, travailleur social, directeur de services de réadaptation de deux centres de réadaptation pour jeunes en difficulté, la jeunesse et les services offerts ont toujours été la centration de mes préoccupations. De plus, mes connaissances du milieu scolaire ont été approfondies grâce à mon implication à différents niveaux : membre d'un conseil d'établissement, commissaire et membre du comité éthique et de gouvernance de l'ancienne Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

Je termine ma troisième année en tant que Protecteur de l'élève. Je tiens à souligner la collaboration des parents lors de leur démarche dans l'intérêt de leur enfant ainsi que celle des centres de services scolaires afin de trouver une solution envers les situations portées à ma connaissance.

Mandat du Protecteur

Le Protecteur de l'élève est un tiers neutre dont le rôle est de recevoir et de traiter les insatisfactions des parents et élèves après que ces derniers aient épuisé les différents recours mis à leur disposition par le Centre de services scolaire.

Lors de l'analyse de la plainte, celle-ci peut se transformer en une consultation, être traitée comme recevable ou non, fondée ou non.

De plus, le Protecteur peut appliquer un mode de traitement formel ou informel.

Le Protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel. Son mandat est d'évaluer le bien-fondé de la plainte et de transmettre son avis au Conseil d'administration en faisant part de son analyse, de ses conclusions et s'il y a lieu de ses recommandations eu égard de la situation.

Les recommandations peuvent concerner soit la situation de la plainte ou plus largement des améliorations face aux pratiques du Centre de services scolaire. Le Conseil d'administration pourra adopter ou non les recommandations du Protecteur de l'élève.

Mode de traitement des demandes

Le Protecteur de l'élève est une instance de dernier recours. Ainsi, avant de s'adresser au Protecteur de l'élève, le plaignant doit s'adresser directement à la personne concernée pour lui exposer son point de vue et trouver une solution. Par la suite, si l'insatisfaction persiste, il s'adressera à la direction de l'école, puis à la personne responsable des plaintes du Centre de services scolaire et finalement au Protecteur.

L'objectif de ce processus est de faire en sorte que le problème se règle le plus près possible de sa source et des personnes concernées. Cette façon de faire permettra aux personnes impliquées d'y apporter des solutions. De plus, elle tend à favoriser un règlement rapide de la problématique.

L'intervention du Protecteur consistera à ramener les commentaires du plaignant aux personnes concernées par la problématique, et ce, dans un esprit de recherche de solution. Dans cette perspective, les demandes reçues sont à priori considérées comme étant des insatisfactions, sauf si le parent ou l'élève dépose une plainte formelle.

Lors du dépôt d'une plainte formelle, le Protecteur en effectue une analyse. Certaines nécessitent une enquête et de proposer des correctifs, s'il y a lieu. D'autres pourront être non fondées ou non recevables.

Définitions utiles

Consultation : Il s'agit de la recherche d'information ou de précision pouvant amener une solution dans une situation rencontrée par le demandeur.

Plainte non recevable : Une demande est formulée expressément par un plaignant, mais les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées ou cette demande n'entre pas dans le mandat de Protecteur de l'élève.

Plainte recevable : Le demandeur a suivi les étapes préalables et sa plainte n'apparaît pas comme étant frivole ou de mauvaise foi.

Plainte non fondée : L'analyse de la plainte a mis en évidence le respect des politiques et des intérêts de l'élève.

Plainte fondée : L'analyse démontre qu'une politique n'a pas été respectée ou qu'une situation n'a pas été traitée de façon équitable ou qu'elle nécessite un traitement eu égard des circonstances.

Mode de traitement informel : C'est une approche à trouver une entente amiable répondant aux besoins, préoccupations et intérêts mutuels des parties.

Mode de traitement formel : C'est une procédure consistant à analyser le bien-fondé de la plainte reçue à la suite d'une vérification des faits allégués. Cette analyse exige une réponse écrite au plaignant et des recommandations, s'il y a lieu.

2022-2023

| Généralités | Nombre |
|--------------------------------|--------|
| Appels reçus | 5 |
| Courriels reçus | 2 |
| Plaintes officielles (fondées) | 1 |

NATURE DES INTERVENTIONS

| No de la demande et réception | Objet de la demande | Recommandations du Protecteur | Suites données par le Protecteur : |
|-----------------------------------|--|---|--|
| Demande 1 Par téléphone | Plainte concernant un élève intimidateur sur plusieurs élèves. | Plainte non-recevable car les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées. Traitée en mode informel par une discussion avec le parent. | - Explication de la procédure à suivre. - Informe le parent si insatisfait, me recontacter. Pas eu de retour d'appel. |
| Demande 2 Par courriel | Plaintes concernant : - Propos à caractère raciste tenu par un autre élève. - Commentaires racistes tenus par une enseignante. | Les plaintes sont recevables et fondées Traitées en mode formel par la production d'un rapport. Après analyse : - Les mesures prises par le C.S.S envers l'élève ayant tenu des propos racistes sont jugées adéquates, car elles respectent le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. De plus, dans un souci de prévention, un atelier thématique sera offert et traitera de la discrimination en tenant compte du racisme. - Les actions entreprises envers l'enseignante ayant tenu des commentaires racistes démontrent le sérieux, la rigueur de la démarche du C.S.S pour éviter toute récurrence. | Rapport remis au parent et au CSS. Informe le parent si récurrence, me contacter. Pas eu de retour d'appel |
| Demande 3 Par téléphone | Difficulté de communication avec la directrice. | Plainte non-recevable, car les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées. Traitée en mode informel par une discussion avec le parent qui m'informe qu'il doit rencontrer la directrice sous peu. | Explication de la procédure à suivre. Suite à la rencontre, si insatisfait, peut contacter la responsable des plaintes et par la suite me contacter. Pas eu de retour d'appel. |
| Demande 4 Par téléphone | Plainte contre un enseignant qui a bousculé un élève. | Plainte non-recevable car, les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées. Traitée en mode informel par une discussion avec le parent et la responsable des plaintes. Celle-ci prend en charge le dossier. | Explication de la procédure à suivre. Si insatisfait, me contacter. Pas eu de retour d'appel. |
| Demande 5 Par courriel | Plainte concernant les services d'orthopédagogie | Plainte non-recevable car les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées. Traitée en mode informel par une discussion avec le parent. Il m'informe qu'un plan d'intervention sera élaboré prochainement. | Explication de la procédure à suivre. Si insatisfaction, peut contacter la responsable des plaintes et par la suite, me contacter. Pas eu de retour d'appel. |

| | | | |
|-----------------------------------|---|--|--|
| Demande 6 Par téléphone | Plainte concernant les services donnés à un élève ayant un trouble du spectre de l'autisme. | Plainte non-recevable, car les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées. Traitée en mode informel par une discussion avec le parent. Celui-ci m'informe qu'une rencontre a eu lieu avec la direction qui a mis en place des services. Des rencontres régulières seront effectuées pour suivre l'évolution de l'élève. | Explication de la procédure à suivre Si insatisfait, peut contacter la responsable des plaintes et par la suite, me contacter. Pas eu de retour d'appel. |
| Demande 7 Par téléphone | Plainte de l'attitude de la part d'un enseignant. | Plainte non-recevable, car les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées. Traitée en mode informel par une discussion avec le parent. Celui-ci m'informe qu'une intervention sera effectuée. | Explication de la procédure à suivre, Si insatisfait, peut contacter la responsable des plaintes et par la suite, me contacter. Pas eu de retour d'appel. |

799, boulevard Forest Val-d'Or (Québec) J9P 2L4
Téléphone : (819) 825-4220
info@cssob.gouv.qc.ca | www.cssob.gouv.qc.ca